

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD179

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 7

A l'alinéa 3 :

I. substituer au mot :

" parution ",

le mot :

" publication " ;

II. substituer aux mots :

" créant le conseil national de la biodiversité ",

les mots :

" mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 134-1 ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.